VOL. VII. MANITOBA. No. 22.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 25 OCTOBRE, 1877.

PIANO BEATTY !!

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

« Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était "

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

« Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup "

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fait que ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.A.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE MANITOBA,

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg.

26 Mars 1877. 6m

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S ROYAL, Gérant.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

« Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur "

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

« Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jour d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août 1876. 1-a

ATTAQUES D'EPILEPSIE

DU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS, – SÉRIEUSEMENT –, PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU Dr GOULARD. Afin de convaincre les maladies que ces poudres ont l'effet indique, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boîte $3.00 ou 4 boîtes pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE,

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

M LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Giband, près de la traverse, où il pourra exécuté sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD,

Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m

Depart. des Travaux Publics.

SOUMISSIONS DEMANDEES

POUR LE

Peinturage des Bureaux du Gouvernement sur la Rue du Bureau de Poste

A WINNIPEG

On recevra des Soumissions Cachetées pour le peinturage des Bureaux du Gouvernement sur la Rue du Bureau de Poste au Bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'à Mardi le 25 du courant

Pour les détails s'adresser au Bureau du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
Winnipeg, 14 Sept., 1877.

Londres, Angleterre.
10 Août, 1877.

J'ai l'honneur de vous informer que la société ci-devant existante entre moi et M Kew sous la raison sociale de Kew, Stobart & Cie. a été dissoute ce jour de consentement mutuel.

M. Arthur F. Eden est devenu associé, et les affaires seront désormais faites sous le nom de Stobart, Eden & Cie. à qui devront être payées toutes les créances maintenant pendantes.

Votre très dévoué
DOUGLASS, WYLDE STOBART.

Dr. H. P. GAUTHIER,

BUREAU :

A l'HOTEL DU CANADA, Winnipeg.

Le Dr. GAUTHIER s'occupe spécialement des maladies des femmes.

Winnipeg, 20 Sept., 1877.

SOUMISSIONS

POUR

BOIS DE CHAUFFAGE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à Jeudi, le 4 Octobre prochain, pour l'approvisionnement de bois de chauffage requis pour l'usage des Bureaux du Gouvernement, le Palais de Justice, et la Prison.

Pour les détails s'adresser au Bureau du Soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
Winnipeg, 14 Sept., 1877.

CIRCULAIRE D'AUTOMNE.

STOBART, EDEN & CIE.

Agents à Londres, Angleterre : MM. Fenwick & Cie, Abchurch Yard, E. C.

Winnipeg, 12 Septembre, 1877.

Nous sommes à faire finir en ce moment le plus grand Magasin de Nouveautés qui existe dans toute le Nord Ouest ; l'ouverture en sera annoncée par la voie des journaux vers la première semaine d'Octobre, et le public sera invité à venir voir nos Marchandises nouvelles.

Nos achats en Angleterre par M. Hughes et au Canada et aux Etats-Unis par M Peebles, nous permettent d'offrir au public l'assortiment le plus complet de Marchandises qui ait jamais été importé dans le pays. Cet assortiment se compose de *Nouveautés Anglaises, Etrangères et Américaines, de Hardes Canadiennes Confectionnées, de Chapeaux, Casques et Fourrures, d'Articles de Modes Anglaises et Françaises, Etc.*, lesquelles ont été choisies avec soin et discrétion afin de satisfaire les besoins de ce pays. De fait, nous nous sommes prévalus à cet egard de tous les avantages qu'une grande expérience et des capitaux suffisants pouvaient nous donner pour prévoir le goût et les besoins de notre clientèle.

Etant en mesure de payer comptant tous nos achats, nos prix peuvent défier la concurrence de qui que ce soit sur ce marché.

Tout en sollicitant la faveur de votre patronage,

Vos très-humbles serviteurs,

Stobart, Eden & Cie.

MEMO.

VERRERIE & FAIENCES.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous nous proposons d'ouvrir un assortiment très considérable de Faiences et de Verrerie dans notre ancien magasin, (voisin de celui de M. Bannatyne).

On trouvera dans ce département tous les produits en faience de pierre de la célèbre maison J. & G. Meakin, tenant directement des Poteries de Staffordshire,—ainsi qu'une grande variété de Faiences de Chine, Anglaises, et Françaises, ainsi que la Verrerie coupée anglaise et la fine verrerie française.

Lampes et garnitures de Lampes, une spécialité.

Peaux, Robes, Pémican et Viande Sèche vendus en détail.

Stobart, Eden & Cie.

Winnipeg, 27 Septembre, 1877.

Dr T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe

Winnipeg, 13 Juillet, 1876.

DEUX BŒUFS PERDUS.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera à la résidence de l'Hon M. Royal deux bœufs noirs de 4 ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompté et appartenait ci-devant à Thomas Bruneau, de la Petite Pointe de Chêne ; il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompté et est parti depuis deux mois.

St. Boniface, 23 août, 1877.

A Vendre 22

(00)

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES.

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour $125.00 et les autres pour $100.00, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, (l'Acte de Vente) sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du " Metis."

N. D. GAGNIER,
Agent.

St. Boniface, 6 Sept., 1877.

LE "METIS."

Jeudi, 25 Octobre, 1877.

L'HON. MR. CAUCHON.

Tant que le *Free Press* s'est contenté de discuter à son point de vue la convenance de la nomination de l'Hon. M. Cauchon au poste de Lt.-Gouverneur de cette Province, nous l'avons laissé faire. Il était dans son droit; et c'était affaire à lui de l'exercer comme il l'entendait. Il pouvait même en cela se prétendre à tort ou à raison l'organe de l'opinion d'un plus ou moins grand nombre de personnes: mais depuis quelques jours les choses sont changées. La nomination est faite; et Lord Dufferin, à son retour de Manitoba, l'a sanctionnée comme chef de l'Exécutif. Dès lors, toute discussion doit cesser; et il est de bonne loyauté de s'incliner devant le fait accompli, à moins qu'il ne soit évident que ce fait entraine des dangers réels pour la chose publique ou la liberté du sujet.

C'est ce que le *Free Press* n'a pas fait, et il a oublié de montrer en quoi l'acte du ministère de McKenzie mettait en péril les droits de la population de la Province. Au lieu de raisonner froidement une si grave question, ce journal s'attaque à la personne même du représentant de Sa Majesté, et le poursuit sans relâche de ses diatribes et de ses sarcasmes réchauffés.

Ce serait d'une suprême inconvenance si ce n'était pas souverainement déloyal.

Nous n'avons pas à défendre la personne de l'Honorable M. Cauchon contre les traits du *Free Press*; ce serait prolonger l'inconvenance de l'attaque: mais ce que nous voulons relever c'est une des raisons données par le *Free Press* de son attitude actuelle. Cette raison touche à tout le corps social de notre pays.

Nous traduisons:

"Les circonstances particulières "dans lesquelles nous nous trouvons, dit-il, font qu'il est très impolitique de nommer un canadien "parlant le français à la haute position de Lieutenant Gouverneur de "Manitoba."

Notre confrère ajoute qu'il ne donne ce motif qu'à contre cœur, qu'il n'a jamais réclamé autre chose que la justice pour tous, qu'il n'a jamais fait preuve d'intolérance et qu'il se donne bien de garde d'essayer le moindre empiètement sur les droits des autres.

Eh! bien, nous voulons croire à la sincérité du *Free Press* en tout ceci; nous voulons croire qu'à ses yeux le principal si non le seul motif de sa haine contre l'Hon. M. Cauchon n'est pas sa qualité de canadien parlant le français; nous voulons croire que si l'Hon. M. Cauchon s'appelait Jones ou Robinson et fût d'Ontario, le *Free Press* serait tout aussi violent, pourvu que ce Jones ou ce Robinson eut un passé politique aussi répréhensible à ses yeux que celui de l'Hon. M. Cauchon: oui, nous croyons tout cela. Mais, il n'en reste pas moins que l'un des crimes de notre futur gouverneur est d'être canadien parlant le français.

Voyons, est-ce là un empêchement? Cette objection est elle sérieuse? En quoi ce fait nuit il aux qualités administratives, aux lumières constitutionnelles, à l'impartialité stricte, au bon jugement d'un chef d'Exécutif?

La *Free Press* connait assez de canadiens parlant le français pour savoir qu'ils parlent l'anglais tout aussi couramment que qui que ce soit, et l'écrivent plus correctement qu'un bon nombre d'autres. L'Hon. M. Cauchon est de ceux-là; et lorsque les députations se présenteront devant lui pour lui adresser leur félicitations, leurs plaintes ou leurs requêtes, Son Exceilence n'aura pas besoin d'interprête pour communiquer dans une langue ou l'autre avec ses administrés.

Le *Free Press* craint-il d'injustes préférences nationales? Elles ne sont pas possibles avec la responsabilité ministérielle; les garanties constitutionnelles y mettent un obstacle insurmontable: il le sait aussi bien que nous.

Le gouverneur, sous notre régime politique, se laisse exclusivement diriger en matière de législation par l'avis de son Cabinet: or ce cabinet est l'œuvre de la majorité de la Législature qui agit sans cesse et directement sur les membres qui le composent: et puis, en bas, est le peuple des électeurs, l'opinion, la presse qui surveillent l'action de leurs représentants; en haut, siége un tribunal d'appel presque suprême le Parlement d'Ottawa à qui les minorités écrasées ou les majorités entravées des Provinces peuvent toujours présenter leurs griefs et demander justice. Plus haut encore, au faîte de ce magnifique édifice de la constitution britannique, qu'apercevons-nous? Notre illustre Souveraine qui règne avec puissance dans un atmosphère de sérénité et de lumière, et aux pieds de laquelle le plus obscur de ses quarante millions de sujets a le droit de venir déposer ses plaintes et solliciter protection contre l'illégalité ou la tyrannie.

Non, le *Free Press* ne serait pas sérieux s'il avouait qu'il craint des préférences politiques suscitées par la religion ou l'exclusivisme de la nationalité: le roi ou ses représentants ne gouvernent plus de nos jours à coup de prérogatives. Nous ne savons pas s'il y a eu des George III parmi les prédécesseurs de l'Hon. M. Cauchon; mais, ou nous nous trompons fort ou nous croyons dire d'après ce que nous connaissons de sa science politique que l'Hon. M. Cauchon sera strictement constitutionnel.

En quoi donc l'avènement de l'Hon. M. Cauchon serait-il ce manque de sagesse politique dont parle le *Free Press*? Où est donc le danger d'une telle nomination pour les intérêts de la population parlant l'anglais, puisque l'Hon. M. Cauchon, pas plus que M. Morris, ne peut ni toucher aux lois, ni méconnaître les majorités, ni refuser protection aux minorités, ni changer un seul des aviseurs que lui donne la Législature?

Le *Free Press* se déclare heureux de ce que notre arène politique s'est débarrassée des irritantes querelles de nationalité. Mais n'est-ce pas lui qui rouvre ces plaies d'hier mal fermées? N'est-ce pas lui qui ravive les préjugés mal endormis des ignorants et des imbéciles? Et tout cela, sans raison vraie, sans motif plausible, sans arguments sérieux.

Nous regrettons vivement cette attitude du *Free Press* qui s'acharne à mordre lorsque le temps en est passé; et nous l'avertissons en ami que ses attaques et ses sorties furibondes sont à la veille de produire parmi le public parlant l'anglais tout le contraire de l'effet qu'il en attend.

LE LIEUTENANT GOUVERNEUR

Nous lisons à ce sujet dans le *Globe* de Toronto:

"Il est décidé que l'Hon. M. Cauchon succèdera à l'Hon. M. Morris, comme Lt. Gouverneur de Manitoba, et que M. Laurier le remplacera dans le Cabinet. L'habileté reconnue et la longue expérience de M. Cauchon dans la vie publique, nous sont une guarantie de sa compétence à s'acquitter de ses nouvelles fonctions avec honneur pour lui même et avantage pour la province. Depuis plusieurs années, il figure sur notre scène, comme publiciste et politicien: son influence a été puissante, et il a occupé des charges publiques importantes. Parfaitement renseigné sur les principes du droit constitutionnel, et sur le rôle assigné par notre gouvernement à ceux qui représente la couronne, il saura sans doute satisfaire l'opinion publique de Manitoba, et du reste du Canada. Ajoutons que ses efforts dans ce sens seront brillament secondés par son épouse dont les grâces et le tact sont si bien appréciés."

Le *Morning Chronicle* de Québec s'exprime comme suit sur M. Cauchon:

"En même temps, ce n'est seulement que justice à lui rendre, en disant que ses longs services publics lui ont donné un droit spécial à la considération dont il vient d'être l'objet de la part de la couronne, et qu'il possède à un degré éminent plusieurs des qualités désirables pour tout chef dans une jeune province comme Manitoba. En se séparant de lui, Québec se sépare d'un homme qui a été identifié avec son histoire politique et sociale pendant plusieurs années, et son départ constitue un évènement considérable, qui ne manquera pas de susciter plus d'un regret."

Le *Constitutionnel*, des Trois Rivières ajoute:

"L'hon. M. Cauchon laisse les banquettes fédérales pour aller succéder à l'hon. M. Morris, comme lieutenant gouverneur de Manitoba. Personne ne contestera que, pendant sa longue carrière politique, l'hon. M. Cauchon n'ait fait preuve d'une rare énergie, d'une capacité remarquable. Comme homme politique, son nom restera intimement lié à toutes les grandes entreprises du parti conservateur, et comme journaliste aussi son nom ne périra pas. Bien attendu que nous n'approuvons aucunement ses fautes, mais il serait souverainement injuste de lui refuser la part de mérite qui lui revient à bon droit dans nos luttes glorieuses pour la revendication de nos droits politiques, comme Canadiens-français. L'Hon. M. Cauchon, seul, dans le journalisme, a pu parvenir aux plus hautes dignités auxquelles un canadien puisse aspirer."

La route de St. Paul à Fisher's Landing par l'embranchement de Glyndon est terminée. Il faudra encore quelque temps pour applanir parfaitement la voie, mais à partir du 26 courant, les convois pourront parcourir chaque jour cette distance. Le premier convoi partira dimanche prochain à deux heures, p. m. et arrivera à Breckenridge à deux a. m. le jour suivant. La distance de Saint Paul à Breckenridge est de trois cent quarante deux miles.

Le général [illegible] des Etats-Unis vient d'annoncer à son gouvernement la soumission de la tribu des Nez Percés, commandée par le chef Joseph. Il ajoute qu'il y a des troubles entre les autorités canadiennes et Sitting Bull. Cette [illegible] est évidemment incorrecte, car le gouvernement féderal a reçu des dépêches récentes de Fort Walsh qui lui mandent que tout y est tranquille et qu'on n'y voit aucun indice de difficultés.

Cour du Banc de la Reine.

Les assises criminelles de cette Cour commencées mardi le 16 courant, se sont terminée vendredi le 19.

Les Grands Jurés ont rapporté les actes d'accusation suivants:

Charles Smith, vol d'une tente de peau, accusation fondée.

Charles Smith, vol de poudre, accusation fondée.

Charles Smith, vol de farine, non fondée.

Henrietta Anderson, infanticide, non fondée.

Henrietta Anderson, avoir caché la naissance d'un enfant, fondée.

Ls. Dupas, vol d'un bœuf fondée.

Charles Smith a subi son procès sur les deux premiers actes d'accusation, et a été trouvé coupable sous les deux cas. Il a été condamné à deux ans de pénitencier.

Ls. Dupas a subi son procès pour vol d'un bœuf et a été acquitté.

La Couronne a entré un *Nolle prosequi* contre Henriette Anderson pour avoir caché la naissance de son enfant parce que l'offense a été commise dans le district de Keewatin et que la Cour de Manitoba n'a juridiction sur les offenses commis dans Keewatin et le Nord Ouest que lorsque ces offences comporte punition au pénitencier. L'offense de Henriette Anderson n'étant punie que par la prison commune, la Cour n'a pas de juridiction.

Joseph Willis contre qui un acte d'accusation pour vol d'un paletot avait été trouvé fondé au dernier terme, a été mis à la bare pour être acquitté le jury, vu que le véritable voleur a été trouvé et convaincu de vol du dit paletot depuis le dernier terme.

La Cour est maintenant occupé à l'audition des causes civiles. Sept causes étaient inscrites pour procès par juré.

Lecourt vs. Ryan, appel d'une conviction devant juge de Paix, verdict pour l'appelant.

Higgins et al vs Clark, ce dernier ayant fait saisir 140 cordes de bois contre Alex Murray, et Higgins et al reclamant le bois, intervenant, verdict a été rendu pour les réclamants.

Breden vs Bannatyne et al Breden poursuit Bannatyne, Ashdown et Lyons, Syndics de la Compagnie Internationale Steamboats des marchands, fondé en 1875, sur contrat fait avec la Cie pour l'érection d'un Magasin d'entrepot. Les jurés rapportent un verdict de $3010.91 en faveur du demandeur.

Il y a dans les Réserves des Ménonites, 31 villages, qui se composent chacun de 12 à 16 maisons. Ces colons ont cette année, une récolte de 30,000 minots de blé, sans compter les bestiaux, les wagons, les jardins, les porcs, les oiseaux de basse-cour, etc. Ils ont fait des routes et construit des ponts.

On se croirait dans une vieille colonie.

Dans les villages, tout le monde est au travail: hommes, femmes, enfants, ministres et même l'évêque; ces derniers ne sont aucunement rémunérés pour leurs services religieux.

On n'érige pas de clôtures pour empêcher les bestiaux d'envahir les champs de grain. On les mène aux pâturages et ce sont des enfants qui les gardent. C'est là une économie considérable pour le cultivateur.

On chauffe les maisons, dans la froide saison, avec une espèce de guano composé de fumier et de paille sèchés et coupés en morceaux comme de la houille. Le poêle russe est d'argile taillée en blocs carrés et superposés en forme de poële. Ce poële est fabriqué dans le mur même de la maison, de façon à donner sur trois appartements.

Une fois chaud, il garde très long temps sa chaleur.

NOUVELLES LOCALES.

— Les huitres se vendent 85 cts. la boite.

— Le second numéro du *Framfari* vient de paraître.

— On parle d'organiser un club de raquettes.

— M. Hector Sutherland, vient de tuer un ours en arrière de Kildonan.

— Le temps continue à être beau et même chaud.

— Onze nouveaux chars découverts sont arrivés samedi pour l'embranchement de Pembina.

— Un individu de la campagne, qu'il s'est trompé de jour, est arrivé dimanche à Winnipeg avec une charge de blé à vendre.

— Un tournoi de tir à la carabine a eu lieu samedi pour une montre de dame, en or, et le vainqueur a été M. Alex. McMicken.

— E. G. Houde et Frank Sicotte, ci-devant de Winnipeg, viennent d'ouvrir une boutique de barbier à Bismark, Dakota.

— Le Col. Osborne Smith a l'intention d'organiser la fondation d'un institut pour les volontaires, à Winnipeg.

— Un nommé Archibald Pritchard de Kildonan a été blessé au bras grièvement par une machine à battre.

— Nous avons reçu des lettres demandant des renseignements sur notre dernière récolte: nous y répondrons la semaine prochaine.

— Le feu a été mis dans une maison inhabitée à côté de l'Union House, Grande Rue, Winnipeg, mais il a pu être éteint avant d'avoir causé des dommages.

— Un armurier nommé Hedlund, employé chez Chambers, a reçu dans la main la decharge d'un revolver qu'il était à réparer, et a eu un doigt d'emporté.

— Le sous-constable Mordant, de la Gendarmerie à cheval, arrivé dernièrement de Fort-Pelly, rapporte qu'il y avait six pouces de neige à son depart.

— Les demandes de licences d'épiceries et d'hôtels, en dehors de la cité de Winnipeg, devront être adressées aux Commissaires, d'ici au premier de novembre prochain.

— La Société d'Agriculture Provinciale doit s'adresser au Gouvernement Fédéral pour obtenir l'octroi de 60 acres de terre, dans la

commune de la Pointe Douglas, pour y faire les Expositions Provinciales.

— M. Hespeler a reçu ordre de percevoir le montant des avances faites dans l'hiver de 1875-76 par le gouvernement canadien aux colons de Manitoba. On est libre de solder son compte en espèces sonnantes ou en grains dont voici le prix : blé, 75 centins : orge 40 sentins : avoine, 30.

— Le Capt. Timeus, du *Minnesota*, a reçu une lettre contenant les photographies de Lord et Lady Dufferin ainsique l'ouvrage intitulé "Lettres des hautes latitudes." Ce cadeau est un témoignage de reconnaissance pour les bons procedés du courtois Capitaine à l'égard de Leurs Excellences.

— Un individu, rempli de toute autre chose que de bonnes intentions, est allé à trois heures du matin, la semaine dernière, frapper à la porte de la maison de M. Edward Romans pendant l'absence de ce dernier. Mme Romans lui dit que s'il ne s'en allait pas elle allait appeler son mari. L'individu répliqua qu'il savait que M. Romans était absent. Alors, John Fraser, l'homme de M Romans, alla ouvrir et fut frappé sur la tête avec un revolver que l'autre tenait à la main. Fraser saisit son homme et il s'en suivit une lutte assez vive ; mais le visiteur nocturne parvint à s'échapper, laissant son revolver et sa casquette en la possession de Fraser.

— Parmi les objets d'art exhibés à la dernière Exposition Provinciale, brillait un superbe cadre orné de 3 lettres écrites chacune dans un langage différent. L'auteur ne *posait* que pour la caligraphie seulement, et on va voir par l'extrait suivant qu'il avait raison de mépriser la vaine gloire de la littérature :

"J'écris vous dire un mot touchant "Manitoba, parceque je sais vous "êtes content d'entendre quelque "chose de notre patrie d'adoption. "Ce printemps, nous avons des "temps pluvieux et presque tous les "vieux habitants pensèrent que la "Rivière Rouge se déborderait, et fait "le pays un déluge, comme il fit plu "sieurs années depuis longtemps. "Mais je pense que, à cause d'élar "geant de la rivière par l'éboulement "des bords, et depuis tout a fait les "six semaines derniers ayant été très "ari de, nous na'vous pas un signe "d'un déluge."

Nouvelles Religieuses.

Nous lisons dans le *New York Tablet* de cette semaine :

"Un correspondant télégraphie de Rome, le 23 septembre : "Contrairement à ce qu'on attendait le pape a proclamé camerlingue, non pas le cardinal Panebianco, mais le cardinal Pecci. Le cardinal Panebianco a ainsi une chance d'être le prochain pape, car l'élection d'un camerlingue au souverain pontificat serait presque sans précédent."

Un correspondant du *Herald* à Washington envoie à ce journal le compte rendue d'un entretien interressant avec un prêtre français qui a passé des années au milieu des Sauvages, le père Reville. Cette ecclésiastique a dit à son serviteur qu'il ne connait pas les Nez-Percés, mais qu'il a demeuré plus de trois ans avec les Sioux. C'est lui qui, en 1869, a établi la première mission catholique chez les Dakotas, ou Sioux, de la Réserve du Lac du Diable. Tous les Sioux ont le plus grand respect pour la robe noire—la soutane Ils sont toujours disposés à écouter les prêtres, parce que, suivant leur expression, ils ne disent pas de mensonges.

Dans l'opinion du père Reville, il serait d'une bonne politique pour le gouvernement d'accorder des prêtres catholiques aux Sauvages qui expriment le désir d'en avoir avec eux. Ce serait une garantie de paix et de civilisation On a remarqué que les Sioux, en toute occasion, réclament des prêtres catholiques. Ils ont plus de confiance en eux que dans les ministres de toute autre secte.

Une grande difficulté du problème indien—difficulté dont le gouvernement ne semble pas se douter ou ne pas vouloir tenir compte—c'est le refus persistant aux Sauvages de ce qui est accordé aux blancs et à quiconque fait profession d'être chrétien dans les nations civilisées, la liberté de conscience. Les Sauvages ne croiront pas aux promesses du gouvernement tant qu'il leur refusera le droit d'adorer Dieu, ou le Grand-Esprit, suivant les formes qui leur conviennent, et de choisir eux mêmes leur instructeurs religieux. Les ministres protestants font tout ce qui leur est possible, mais il leur manque cette sympathie qui est acquise depuis des siècles aux missionnaires catholiques. Le souvenir du père Marquette est resté cher aux Sioux. Pour civiliser ces sauvages, il faut une influence religieuse incontestable, et aucune influence n'est aussi puissante que l'instruction des enfants par les prêtres et les religieuses catholiques.

Les Sauvages sont des gens d'esprit simple, et leur dévotion à la foi catholique est parfaitement sincère. La manière de vivre des prêtres et des religieuses leur a donné sur les Sioux une influence que n'atteindront jamais les ministres d'autres religions. C'est moins par leur éloquence que par leur vertus que les apôtres ont converti le monde, et c'est par la charité qu'on touche le cœur des Sioux. D'autre part, ils sont catholiques par tradition. Il y a des siècles qu'ils ont des catholiques parmi eux. Les premiers hommes blancs qui aient pénétré dans le pays des Sioux ou Dakotas, étaient des catholiques. Leurs rapports avec les sauvages ont toujours été loyaux et honnêtes et les Sioux, en parlant d'eux, les appellent "les hommes qui ne disent pas de mensonges"

La conversation dont précède le résumé nous semble offrir un intérêt particulier au lendemain des suppliques présentées par les délégués Sauvages à la Maison Blanche. On n'aura pas manqué d'observer l'insistance avec laquelle ils demandent des prêtres "vêtus de longues robes noires" Le président Hayes, dans ses deux réponses, a passé ce point sous silence, mais il mérite d'être relevé comme confirmant les assertions du missionnaire français.

VARIETES.

Une série de coquilles puisées dans les derniers journaux de Paris :

A tout seigneur tout honneur. Commençons par le *Journal Officiel* dans lequel on pouvait lire dernièrement ;

"M. de B., conseiller de préfacture, est nommé *ancien* préfet."

Le fait est que, avec la rapidité des évènements politiques, il vaut autant être nommé tout de suite ancien préfet.

—Dans un journal bien pensant, un historien de l'avenir raconte un épisode de la bataille de Lissa dans laquelle la flotte autrichienne battit la flotte italienne. On sait que cette bataille fut livrée en vue de Venise.

"Le canon, voulait sans doute dire l'écrivain, tonnait avec force sur les lacunes de l'Adriatique." Le compositeur malin jugea à propos de tourner la phrase ainsi : "Le canon tonnait avec *farce* sur les *légumes* de l'Adriatique !"

—Dans le même journal, à la partie politique :

"La réunion des membres de la droite du sénat aura probablement lieu dans un nouveau *bocal*."

Si on voulait être méchant !

—Rendant compte de la tournée du maréchal MacMahon dans les départements de l'Ouest, un journal ministériel rapporte ainsi les allées et venues du président.

"Le maréchal a quitté Bordeaux hier matin, se rendant à Arcachon avec une petite *cuite*."

Eh bien ! M. de Fourtou ! et la loi sur les fausses nouvelles ! qu'en faites-vous ?

—Si de la politique, nous passons aux faits divers, cueillons cette perle dans un journal de province :

"Le 8 courant, la voiture d'un boucher de Buxy, qui revenait de la foire de Messey, a versé dans un fossé. Une dame a eu la *tête* toute meurtrie.

"M. le docteur Deblangey appelé à lui donner ses soins, pense que malgré la gravité des blessures, l'*amputation* ne sera pas nécessaire."

Assez, n'est-ce pas ?

ELECTRICITE.

Thomas Excelsior Electric Oil.

Cette Huile vaut dix fois son pesant d'Or— Le mal ne peut rester là où elles est appliquée

C'est le remède le meilleur marché qui ait été inventé. Une dose guérit un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri une bronchite. Une dose de cinquante cents, a guéri un vieux rhume. Cette huile guérit certainement le catarrhe, l'asthme et le croup. Une dose de 50 cents a guéri des crampes dans le dos, et la même quantité une plaie dans le dos qui durait depuis huit ans. Ce remède guérit aussi les enflures de cou, humeurs, rhumatismes, la névralgie, la contraction des muscles, la roideur des jointures, difficultés de l'Epine dorsale, les douleurs du corps ; quelque soit le mal et qu'elle qu'en soit la cause ce remède produit toujours du soulagement Vingt cinq cents a guéri de mauvais cas de coliques et dyssenterie. Une cuiller à thé guéri la colique en 15 minutes Elle guérie n'importe quel cas guerissable d'hémorrhoïdes. Six ou huit applications guérit certainement n'importe quelle écorchure ou inflamation de l'estomac. Appliqué ce remède sur les écorchures souvent et en les enveloppant, et il n'y aura jamais la moindre rougeur sur la peau. Cette huile arrête la souffrance d'une brûlure aussitôt qu'on l'y applique. Guérit les enflures, les verrues, les cors, et n'importe quelle blessure sur l'homme ou sur les animaux.

Méfiez vous des contrefaçons. Demandez *Dr. Thoma's Electric Oil*, Voyez si la signature de S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et le nom de Northop et Lyman sont empreints dans la bouteille.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE.—*Electrique*.—Choisie et électrifiée.

On a besoin d'un homme

Au courant de l'ouvrage de cour et d'écurie.

Salaire raisonnable. Engagement pour l'hiver.

S'adresser à ce bureau.

St Boniface, 25 Oct., 1877.

Montres ! ! Bijouteries ! !

Or Romaine, si bien porte à Paris, a été découvert en 1870, par le célèbre français chimiste M. D. de Lainge, qui l'a fabrique en bijouteries, et pendant cinq ans l'a vendu aux bijoutiers de Paris pour l'Or massif. En 1875, quand son secrèt fut connu, dix des fabriquants de bijouteries fondèrent une compagnie, avec un capital de $10.000.000 pour fabriquer des **bijouteries et montres d'Or Romaine**, aides de cet immense capital, et de machines améliorees ils sont en état de produire toute espèce de bijouteries pour moins d'un dixième du prix de l'Or pur, et d'une qualité et d'une couleur qui rend impossible aux connaisseurs de dire si c'est de l'or veritable ou non.

Nous nous sommes assurés l'agence des Etats-Unis et du Canada, pour la vente de toutes les marchandises fabriques avec ce métal, et afin de les introduire le plus rapidement possible, nous avons preparé un assortiment de lots tels que donnés ci-dessous, que nous vendrons pour un **dixieme de la valeur du detail jusqu'au 1er janvier 1878** Lisez cette liste.

Lot de 50 cts.

Une chaine de montre pour homme, prix de détail	$1 00
Une paire de boutons graves, prix de détail	75
Une garniture (set)	75
Un bouton amelioré pour faux-col	50
Une garniture (3) boutons (studs) pour chemises	75
Un anneau de Mariage massif	1 25
Total	$5 00

Pour 50 cents nous enverrons francs de port les six articles ci-dessus mentionnées.

Lot d'une Piastre.

Une paire de boutons, pierres precieuses, pour manchettes.
Une garniture (set) de boutons de chemise à spirale.
Un anneau massi de fiançaille.
Une paire de bracelets gravés.
Une chaine de cou pour dame.
Un médaillon gravé pour aller avec la chaine ci-dessus.
Une chaine lourde de montre pour homme.
Un bouton de chemise, diamant du Lac George.

Lot de deux piastres.

Une chaine de cou pour dame (avec charm)
" " lourde de montre, pour dame.
Pendants d'oreille, amethiste.
Un médaillon extra fin miniature.
Un anneau avec sceau en camée.
Un anneau lourd pour fiançaille ou mariage.
Une chaine lourde de montre pour homme (avec breloque).
Une paire de boutons pour manchettes avec perles.
Une épingle de chemise, diamant Lac George.
Une paire de bracelets lourd.

Lot de trois piastres.

Une chaine d'opera pour dame.
Une chaine de cou avec croix pour dame.
Un beau médaillon gravé.
Une paire de bracelets.
Une chaine tordue de montre, avec breloque.
Une paire de boutons de manchettes en onyx
Trois boutons de chemise en onyx.
Un bouton nouveau amelioré pour faux-col
Un anneau à sceller camee extra.
Un bouton, solitaire d'Arizona.
Une epingle et pendants d'oreille en Amethiste ou Topaze.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau simple, grave 18 k.

Lot de cinq piastres.

Une chaine d'opéra avec gland, pour dame (detail $5.00).
Une chaine lourde de montre, avec breloque, pour homme, ($5.00).
Une longue chaine de cou, massive.
Un médaillon elégant pour aller avec cette chaine.
Une epingle et pendants d'oreille, camée.
Une paire de bracelets massif.
Une épingle avec solitaire, pour homme.
" " " rosette en diamant pour homme.
Un paire de boutons de manchette en améthiste ou onyx.
Une garniture (3) boutons de chemise pour appareiller.
Un anneau elégant avec sceau en camée.
" " massif de mariage.
Un bouton de faux col, nouveau brevete
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau (fini extra) en améthiste ou Topaze.

Le prix de détail des articles énumerés ci-dessus s'élève juste à dix fois le prix que nous demandons pour chaque lot, : par exemple, notre lot de $1.00 se vend au detail pour $10.00, notre lot de $5.00 pour $50.00

Une bonne montre a double boitier or romaine massif gratis

A toute personne qui nous enverras une commande pour les lots ci-dessus par express pour un montant de $15.00, nous enverrons *gratis* une bonne montre à double boitier, or romaine massif —garantie sous tous rapports et avant toute l'apparence d'une montre de $100.00.—Par la malle franc de port, $15.00.

C'est notre meilleur offre aux agents, et mérite un essai, comme la montre elle même se vend et se trafique aisement de $20.00 a $50.00. Montre seule pour homme ou pour femme $7.00 ou $8.00 avec chaine en or et breloque, ou chaine d'Opera pour dames

REMARQUEZ :—Cette offre ne durera que jusqu'au 1er janvier 1878. Après cette date nous ne vendrons seulement qu'aux entrepreneurs et aux marchands de gros ; et ceux qui voudront avoir de nos marchandises auront à payer le plein prix du detail.

L'or romaine est la meilleure et la seule imitation de l'or pur dont il a le poids, la couleur et le fini, et nos patrons sont les plus récents. Nous garantissons satisfaction dans tous les cas, ou nous remboursons

Envoyer l'argent par mandat sur la Poste ou lettre chargée, à nos risques. Aucun article expédie C. O. D., à moins que la commande ne soit de $5.00 —Adresser lisiblement :

W. F. EVANS & Cie.,
Seuls Agents pour les E.U. et le Canada.
95-97 Sud Clark St., Chicago, Ill.

13 Sept., 1877.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite.
Genuine Yankee Tar.

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous ferons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or.

Winnipeg, 20 Sept., 1877. juo

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la noix de Bourgogne, mêlée avec les commes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir, il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme tres douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités electriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invetérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

AVIS.

Tous ceux qui ont des Impressions a faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

AVANT D'ALLER AILLEURS.

On Execute a ce Bureau

TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS DE GOUT.

Le tout se fait dans les meilleurs Gouts et à meilleur marché que n'importe ou ailleurs.

Les Bureaux sont sur la Rue Dumoulin a St. Boniface.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le sixième jour du mois de Novembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature dé la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le sixième jour du mois de Novembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vóus convoquant et par les présentes vous enjoignant e à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 4ième jour du mois Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le dix huit ième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Besant.

Failli

Une assemblée des créanciers se tiendra à l'office de Messieurs Bain et Blanchard, rue Principale, Winnipeg. Mercredi le 24ième jour d'Octobre courant à 4 heures p m. pour prendre en consideration une offre de composition et de décharge.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel

Fort Garry, 8 Octobre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,

Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les creanciers sont pries de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

Fort Garry, 17 Août, 1877.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF

Andrew G. B. Bannatyne et autres,
Demandeurs.
vs.
Frederick Fulcher,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J. Macauley et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir :

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit :

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord-est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon. de là quatre chaines à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enrégistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dens la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts—aussi tous ses droits, titres. et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaines de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comté de Lisgar susdit, du côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit : commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèllement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèllement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2.500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D., 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Per C CONSTANTINE,
Depute Shérif.

D M. Walker, Avocat des Demandeurs.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août. 1877.

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mécanisme et la duree. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR ACTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse:

DANIEL F. BEATTY,
Washington New-Jersey, E-U-A

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste,
Bâtisse du Gouvernement,
Winnipeg

ARGENT A PRÊTER.—Sur bonne garantie.—S'adresser à
J. DUBUC.

Daniel F. Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacité pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais été atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLÉGANT ET FINI,

et en une grande variété dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt.

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A

PIANNO BEATTY!

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

"Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger, Si vous voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr.,Edwardsville, Ill., dit :

"Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues

S'adresser à

DANIEL F. BEATY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

N. GERMAIN & Fils

GRANDE RUE, WINNIPEG.

ENSEIGNE DE LA

GROSSE TARRIERE ET DU POELE DE CUISINE.

LA MAISON GERMAIN & Fils, si bien connue à Ottawa Canada, vient justement d'établir une branche de leur établissement dans cette ville, comprenant un assortiment complet de toute espèce de Ferronneries, telles que Poëles, Ferblanteries, Voitures d'Enfants, Jard à l'Eau, Boites en Ferblanc, Bains de toute sorte, Plats et Chaudieres de toute grandeur, Chaudrons, Marmites, Canards en Fer, Cuivre et Ferblanc, &c., &c. Enfin tous les ustensiles de cuisine trop nombreux pour etre enumérés.

Notre Magasin de Fer est au complet, tels que Vitres, Mastiques, Huiles, Peintures, Clous, Vis, Fer en Barre, Lits en Fer, Instruments d'Agriculture, Meules, &c., &c.

Nous avons entrepris de venir en aide aux Familles Canadiennes déjà établies dans Manitoba, car avant aujourd'hui il était difficile de se procurer les effets necessaires et à bon marche.

Messieurs les Membres du clergé et les Missionnaires de la Province, trouveront tout à leur avantage de se procurer les articles dans notre branche—chez nous.

Nous avons aussi des ouvriers de première classe attaches à notre etablissement.

N'OUBLIEZ PAS LA PLACE,

Enseigne de la Grosse Tarriere et du Poele de Cuisine

Grande Rue, Winnipeg.

21 Mai, 1877